



HYGIENE
& DESINFECTION

HD11269

IR02. 11/2022

FUMICROB

Désinfectant de surface par fumigation



FUMICROB est un désinfectant sec prêt à l'emploi, à action rapide et large spectre, conforme à la norme EN1276 et NF T 72 281.



- FUMICROB est un désinfectant sec, bactéricide, levuricide, fongicide et virucide des surfaces par voie aérienne (DSVA).
- La fumigation permet de traiter des surfaces difficiles d'accès même dans des volumes importants (> 10 000m3).
- Conforme aux normes EN 1276 et NF T 72-281 (spécifique DSVA), efficace sur de nombreuses souches dont : Coronavirus humain (229E / COVID-19), Salmonella typhimurium, Staphylococcus aureus, Pseudomonas aeruginosa, Escherichia coli, Enterococcus hirae, Candida albicans, Aspergillus brasiliensis.
- Usage Biocide professionnel autorisé : Alimentaire (TP4); Agriculture (TP3); Non-alimentaire (TP2).
- Prêt à l'emploi, les boîtes prédosées de FUMICROB ne nécessitent aucun matériel de diffusion spécifique.



Stockmeier H&D

3 Rue de la Buhotière
Saint Jacques de la lande BP 89152
F 35091 RENNES CEDEX 09

T. +33(0)2 99 29 46 06

Mail : baso@stockmeier.fr

Web : www.basoarvo.com

- FUMICROB est un désinfectant sec prêt à l'emploi, à action rapide et large spectre, conforme à la norme EN1276 et NF T 72 281.
- Il traite de manière préventive ou curative les zones à risque en fin de production, hors présence humaine.
- Efficace à la dose 0.5g/m³, soit 50g/100m³ traité.

- Utilisable dans un large panel de métiers :
 - Alimentaires : Panification, Poudres, Salaisons, Fromageries...
 - Agricoles : Couvoirs, Camions, Elevages, Silos à grain
 - Industries, collectivités : Hangars, Locaux de stockage...



1. Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect	Poudre
Matière active	N-aminopropyl dodécyl propane 1,3-diamine (n° CAS 2372-82-9) à 2,4% (25g/litre)
DDM	24 mois

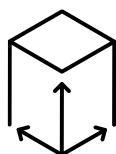
2. Conditionnements :

Type conditionnement	Code	Volume traité (m ³)	Poids Net / carton (kg)	Palettisation (Nb unités par palette)	Palette
Carton de 24 unités de 15g	CA24BX15GR	30	1.35	300	80x120
Carton de 24 unités de 50g	CA24BX50GR	100	2.2	300	80x120
Carton de 24 unités de 100g	CA24BX100GR	200	2.2	110	80x120
Carton de 12 unités de 250g	CA12BX250GR	500	4.1	90	80x120
Carton de 6 unités de 500g	CA6BX500GR	500	3.7	108	80x120

3. Mode d'emploi

Selon les conditions et le plan d'hygiène, procéder à un dégrossi et/ou un prélavage des surfaces à l'eau chaude puis appliquer le produit dans les conditions suivantes :

Type d'utilisation	Application	Dosage (%)	Temps de contact	Température
Industries Agroalimentaires, Collectivité, Agriculture.	Surface par fumigation.	0.5g / m ³	Temps de diffusion du produit + 12h de temps de contact.	Ambiante



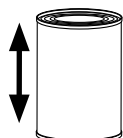
1. Calculer le nombre de boîtes à utiliser (selon le volume et la configuration de la pièce).



2. Couper les systèmes de ventilation. Fermer ou couvrir les ouvertures, les bouches d'aération.



3. Déconnecter le système de détection d'incendie si le fonctionnement de celui-ci est basé sur la détection de fumée



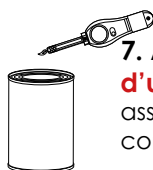
4. Agiter verticalement la boîte pour décompacter la poudre.



5. Ouvrir la boîte et enlever le tube qui protège la mèche. Agiter la boîte latéralement.



6. Disposer sur une surface résistante à la chaleur, à l'écart de matériaux inflammables.



7. Allumer la mèche à l'aide d'un briquet torche, en assurant un temps suffisant de contact avec la flamme.



8. Quitter le local. En cas d'utilisation de plusieurs boîtes, commencer à allumer les boîtes les plus éloignées de la sortie, terminer par les boîtes les plus proches de la sortie.



9. Laisser la zone fermée pendant au moins 12 heures (temps de contact de 4 heures minimum)



10. Signaler la zone "Entrée interdite - Traitement par fumigation en cours" sur chacune des portes d'accès...



11. Ventilez les locaux avant utilisation.

4. Précautions d'emploi

1. Lisez attentivement l'étiquette avant d'utiliser le produit.
2. Effectuer les traitements uniquement dans les zones sans personnes ni animaux.
3. Ne pas appliquer en présence de produits alimentaires.
4. Avant d'utiliser le produit, il est nécessaire de s'assurer que l'espace à traiter est bien fermé afin d'obtenir un effet maximal. À cette fin, fermez les portes et accès divers, arrêtez les ventilateurs et / ou les extracteurs, etc.
5. Les détecteurs de fumée doivent être déconnectés ainsi que certains capteurs photoélectriques de portes.
6. Compatible avec les matériaux couramment utilisés dans les industries Agro-alimentaires, en santé environnementale et en hygiène animale.

5. Législations nationales :

5.1 : Arrêté 19/12/13 et Règlement CE N°834/2007

Législations	Conforme
Pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires selon l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99.	Oui
Conforme au cahier des charges du 28 décembre 2021 et complétant les dispositions des Règlements CE n° 2018/848 et 2021/1165 pour le nettoyage et la désinfection en industrie agroalimentaire et transformation biologique. (voir site www.inao.gouv.fr).	Oui

5.2 : Réglementation Biocide*

Désinfectant poudre. AMM en cours.

Règlement Biocide 528/2012 UE. Autres usages biocides, Type de produit (TP) n° :

- 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.
- 3 - Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire
- 4 - Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

Homologué à la dose 0.5g/m3, soit 50g/100m3 traité.

Efficacité requise minimale exigée par la norme NF T 72-281:

- Spectre bactéricide, réduction de 5 unités logarithmiques.
- Spectre fongicide, réduction de 4 unités logarithmiques.
- Spectre virucide, réduction de 4 unités logarithmiques.

Type de souche	Norme	Dose (v/v)	Efficacité (log)	Tps de contact
Test en suspension				
Bactéricidie.				
<i>Salmonella typhimurium</i> CECT 4594	EN1276	0.8%	> 5.35	5 min (20°C)
<i>Enterobacter sakazakii</i> CECT 858	EN1276	2%	> 5.28	5 min (20°C)
<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4 83	NFT 72-281		6.19	12 h
<i>Pseudomonas aeruginosa</i>	NFT 72-281		7.19	12 h
<i>Escherichia coli</i>	NFT 72-281		5.82	12 h
<i>Enterococcus hirae</i>	NFT 72-281		5.82	12 h
Fongicidie - Levuricidie				
<i>Candida albican</i>	NFT 72-281		5.80	12 h
<i>Aspergillus brasiliensis</i>	NFT 72-281		5.87	12 h
Virucidie				
Coronavirus 229E	NFT 72-281		5.22	12h

Réduction Log	Réduction en %	Réduction de 1 million de micro-organismes à :
1	90	100.000
2	99	10.000
3	99.9	1.000
4	99.99	100
5	99.999	10
6	99.9999	1
7	99.99999	0.1
8	99.999999	0.01

La réduction des germes est généralement indiquée en unité logarithmique. Chaque niveau de log correspond à une réduction d'une puissance de 10. Ainsi, 1 Log10 représente une réduction des germes de 90%. Si la population d'origine est de 100 (10x10), seuls 10 germes auront survécu.

6. Conditions de stockage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter : Chaleur et lumière solaire.

7. Compatibilité avec les matériaux

Ce produit est compatible avec tous les matériaux.

9. Consignes de sécurité

9.1 : Recommandations d'utilisation

Usage strictement réservé aux professionnels. Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Fiche de données de sécurité (FDS) sur demande. En cas d'urgence, contactez un centre anti-poison. L'emballage vide ne doit pas être réutilisé, il doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous la responsabilité du détenteur de ce déchet. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.

9.2 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger, matières incompatibles, produits incompatibles

Se reporter aux chapitres 7.1, 7.2 et 8.2 de la fiche de données de sécurité.

10. Traitement des déchets

Se reporter au chapitre 13 de la FDS

11. Divers

*Les fiches de données de sécurité sont envoyées par mail selon les dispositions réglementaires lors de l'expédition de nos produits. Elles sont également disponibles auprès de notre force de vente.

Les déclarations de ce document proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Elles ne dédouanent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et sont rédigées sur la base de nos connaissances à la date de rédaction. Il appartient à l'acheteur et à l'utilisateur final le cas échéant, de s'assurer seuls et en dernier lieu de l'adéquation du produit au regard de l'usage prévu par leur secteur d'activité et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Litiges : Le tribunal de commerce de Rennes est seul compétent.